



Jun 2011

## A retenir :

**ANACOFI** : regroupe les entreprises de conseil et d'intermédiation patrimoniale et financière de la sphère indépendante.

Confédérale

Syndicat de Branche CGPME

Membre de la FECIF  
(Fédération Européenne).

Partenaire de la CIFA  
(Conférence Internationale).

**IOBSP** : Une section métier

**IOBSP** : Une commission métier

**ANACOFI-CIF** : Co-autorité de tutelle pour les C.I.F. (Conseils en Investissements Financiers).

## I.O.B.S.P.

### INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT

## L'IOBSP et l'ANACOFI

**L'ANACOFI est de fait, la principale association professionnelle revendiquant la représentation des IOBSP.**

La nouvelle définition du métier intégrant les Conseillers, notre position en sort encore renforcée.

Sa Section IOB est constituée de professionnels qui doivent exercer l'activité à titre principal ou exclusif.

54% des adhérents de l'ANACOFI exercent l'activité IOBSP à titre principal ou accessoire.

## L'IOBSP avant la réforme d'Octobre 2010

L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) définit l'activité de l'IOBSP comme consistant à présenter, proposer ou aider à la conclusion des opérations de banque ou des services de paiement ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation (art. L. 519-1, I du CMF).

## Critères conditionnant la qualification d'IOBSP :

- l'exercice à titre habituel et non principal ;
- la perception d'une rémunération ou de toute autre forme d'avantage économique ;
- l'existence d'un mandat délivré par un établissement de crédit ou un établissement de paiement.

## Après la réforme :

- Des catégories identifiées du Courtier/conseil au mandataire ;
- Des professionnels à titre principal ou accessoire identifiés ;
- Une rémunération du conseil ou de l'intermédiation ;
- Un mandat signé par l'établissement de crédit, de paiement ou par le client.

## Se renseigner

PERMANENCE **01 40 02 00 80**

SITE [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

Mail [iobsp@anacofi.asso.fr](mailto:iobsp@anacofi.asso.fr)

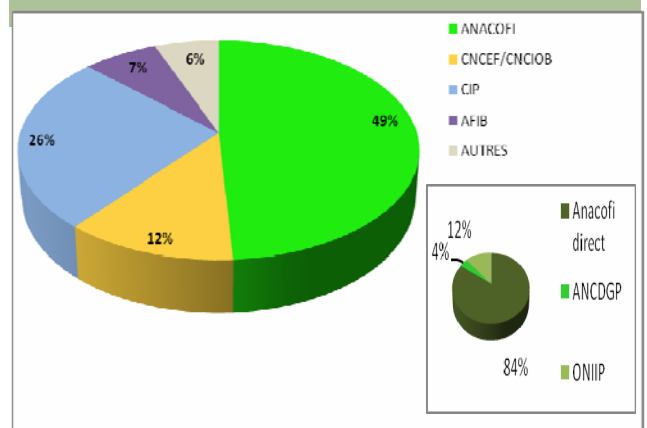
Président  
Commission IOB Michel FLEURIET

Adresse **21 Bd des Batignolles 75008 PARIS**

## Représentation :

### Entreprises par associations ou syndicats

IOB syndiqués au 31/12/2010 (est.htes ou données connues)



## ADHESION

Pour adhérer, vous devrez présenter votre demande à l'ANACOFI voir rubrique adhésion de notre site.

Pour les IOBSP, mentionnez votre choix de Section sur le bordereau d'adhésion dans le cas où vous exercez cette activité à titre principal ou exclusif sinon en indiquant que vous pratiquez cette activité accessoirement pour les autres professionnels.

## COUTS

- **250 €** / an et par entreprise ou personne physique.

- de **500 à 1000 €** pour les groupes et entreprises de plus de 20 collaborateurs dirigeants et salariés.

Cotisation à l' **ACP** : 150 € / an pour les IOBSP et pour les Courtiers en Assurances. ( **Autorité de Contrôle Prudentielle**).

## 7 RAISONS D'ADHERER

### L'ORGANISATION OPERATIONELLE / LES MOYENS

- 12 salariés permanents.
- 50 professionnels élus et bénévoles dont 29 interlocuteurs régionaux à votre disposition.
- 1 service juridique interne.
- 2 adresses, salles de réunion, un site interactif, ...

### L'INTERPROFESIONNALITE

- Faisant partie d'un environnement métier comprenant Courtiers en assurances et CIF, l'IOBSP est en contact avec ces professions.
- Chacun dispose des moyens de l'ANACOFI, mais peut, dans sa Section, se concentrer et échanger sur ses propres problématiques métier.

### LES SERVICES

- Une ligne de service complète et diversifiée :
- Assistance réglementaire et juridique; Centrale de référencement ; Intérim, recrutement; Achat /Cession de cabinets/entreprises
- Prés de 30 manifestations par an pour échanger.

### UNE COMMISSION METIER PLURALISTE

- Des professionnels représentatifs de toutes les disciplines et spécialités de notre métier :
- Financement immobilier, consolidation restructuration, pour le particuliers et professionnels, opérations destinées aux entreprises.
- Une orientation résolument consacrée au développement stratégique de la profession.

### LA FORMATION PERMANENTE

- 2 centres de formation internes (**ANACOFI CIF et ANACOFI SERVICES**) proposent un catalogue complet de formations en présentiel ou en e-learning.
- Plus de 60 accords de partenariats permettent d'analyser et valider des offres extérieures.

### LES PARTENARIATS

- Plus de 100 accords à ce jour à notre actif :
- Ecoles, Universités et organismes spécialisés.
- Fournisseurs : Logiciels, presse, sourcing, services dédiés.
- Compagnies, banques et établissements de crédit.

### REPRESENTATIVE ET LEGITIME

- Association indépendante d'un groupe commercial, L'ANACOFI occupe l'intégralité des postes d'Administrateurs de fédérations européennes ou internationales, ayant vocation à représenter les IOB.
- L'ANACOFI, syndicat de branche officiel de la profession, au sein de la CGPME, est un Interlocuteur de référence, incontournable et privilégié de l'ACP (Autorité de tutelle) et du Ministère de l'Economie (Ministère de tutelle).



ANACOFI SERVICES SASU est une société commerciale permettant de gérer tous les événements ou services pouvant relever d'une activité commerciale, pour le compte de nos membres.

Elle organise des conventions et événements nationaux ou régionaux, des formations. Elle disposera courant 2011 d'un centre d'affaires, d'une structure d'édition et, pourrait à terme reprendre la centrale de référencement, gérée actuellement par l'association.